

POLE DES RESSOURCES HUMAINES

METZ, le 28 avril 2011

36

R A P P O R T

OBJET : CONTRATS DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

La Ville de Metz souhaite pourvoir les postes de Chef du service « Commande publique » d'une part et de Chef du service « Urbanisme prévisionnel et opérationnel » d'autre part.

A l'issue des procédures de recrutement engagées et après examen des diverses candidatures reçues en réponse aux offres d'emplois diffusées auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, aucun des candidats n'est susceptible d'être recruté selon les conditions statutaires de la Fonction publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

Il est donc proposé de recruter deux agents contractuels de catégorie A, respectivement au sein du Pôle Ressources Financières – Commande publique et au sein du Pôle Urbanisme, service « Urbanisme prévisionnel et opérationnel ».

La rémunération afférente à ces postes sera fixée par référence au grade d'ingénieur territorial :

- 10^{ème} échelon pour le poste de chef de service « Commande publique »,
- 6^{ème} échelon pour le poste de chef de service « Urbanisme prévisionnel et opérationnel »,

à laquelle s'ajouteront le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : CONTRATS DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU l'article 4-2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée,

VU l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT qu'après examen des diverses candidatures reçues à l'issue de deux offres d'emplois diffusées auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, aucun des candidats n'est susceptible d'être recruté selon les conditions statutaires de la Fonction publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

CONSIDERANT que la situation constraint la Ville de Metz à recruter un agent contractuel de catégorie A en charge du service Commande Publique et un agent contractuel de catégorie A en charge du service Urbanisme prévisionnel et opérationnel,

DECIDE

- **De recruter** deux agents contractuels de catégorie A par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Définition du poste de chef de service Commande publique :

L'agent prendra en charge le service « Commande publique » et concevra les contrats publics et les dossiers de consultation des entreprises. Il conseillera les élus et les services quant aux choix des procédures et à l'évaluation des risques juridiques. Il gérera administrativement et financièrement les marchés publics en liaison avec les services concernés.

Niveau de qualification :

Titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5), l'agent devra faire preuve d'une expérience confirmée dans ce domaine.

Définition du poste de chef du service Urbanisme prévisionnel et opérationnel :

L'agent prendra en charge le service « Urbanisme prévisionnel et opérationnel » et conduira les projets en matière de planification et d'aménagement urbain et veillera à la cohérence de ces projets avec la politique urbaine de la collectivité.

Niveau de qualification :

L'agent sera titulaire d'un diplôme d'architecte DPLG.

Il devra faire preuve d'une expérience confirmée dans ces domaines.

- **De fixer** la rémunération afférente à ces postes par référence au grade d'ingénieur territorial :

- 10^{ème} échelon pour le poste de chef de service « Commande publique »,
- 6^{ème} échelon pour le poste de chef de service « Urbanisme prévisionnel et opérationnel »,

à laquelle s'ajouteront le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de travail avec chacun des candidats retenus, conformément aux dispositions précitées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire :
L'Adjointe Déléguée :

Anne FRITSCH - RENARD